

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU MARDI 2 JUIN 2026 À MILHARS

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	31	35

L'an deux mille vingt-six, le 2 juin, à 18 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Milhars sous la présidence de Jérôme FLAMENT, Président.

Présents : M. Jérôme Flament, M. Patrick Delaume, M. Pierre Viaules, M. Jean-Pierre Vernhes, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Guilhem Marty, M. Serge Besombes, Mme Anne-Marie Prunet, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, Mme Sylvie Gravier, Mme Bonnie Rozières, M. Jean-Luc Viguier, Mme Laurence Caussé, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, M. Nicolas Lahaye, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Bruno Supiot, Mme Nathalie Bessou, M. Laurent Cavaroc, M. Jean-Christophe Cayre, Mme Céline Castela, M. Jérôme Pelayo, M. David Calmettes, M. David Vasseur, M. Camille Heckmann, M. Pascal Priolo.

Pouvoirs : Mme Patricia Marty pouvoir à M. Patrick Delaume ; Mme Catherine Manuel pouvoir à M. Pierre Viaules ; M. Patrick Lavagne pouvoir à M. Jérôme Flament ; Mme Sarah Turquety pouvoir à Delphine Pinczon Du Sel.

Absents et excusés : M. Patrick Montels, M. Serge Dalmières, Mme Stéphanie Chabbal, M. Benoît Ourliac, Mme Geneviève Pellat.

D90-2026 Révision du projet de territoire 2026-2032

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;
- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ;
- Vu le projet de territoire actuellement en vigueur ;
- Considérant que le projet de territoire constitue le document stratégique de référence permettant de définir les orientations politiques, les priorités d'intervention et les actions de la Communauté de Communes ;
- Considérant la nécessité d'actualiser ce document afin de tenir compte de l'évolution des besoins du territoire, des travaux engagés dans le cadre du PLUi, de la Convention Territoriale Globale (CTG), ainsi que des attentes exprimées par les communes membres ;
- Considérant l'intérêt de conduire cette démarche dans un cadre partenarial associant les élus communautaires et municipaux ;

ENTENDU L'EXPOSÉ DU PRESIDENT,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

DECIDE d'engager la révision du Projet de Territoire de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse pour la période 2026-2032 ;

APPROUVE le principe d'une démarche participative associant les communes membres, les élus communautaires, les partenaires institutionnels et les acteurs du territoire ;

DIT qu'un comité de pilotage sera chargé du suivi de cette démarche et sera composé des membres du bureau communautaire et d'un représentant par commune, élu communautaire ou municipal ;

DIT que le comité de pilotage sera appuyé par un comité technique chargé de l'élaboration du projet de territoire en fonction des arbitrages et des priorisations

DIT que la composition détaillée du comité de pilotage sera arrêtée par le Président après consultation des maires ;

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la conduite de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance



Frédéric ICHARD

Le Président



Jérôme FLAMENT